

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 7 mai 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2018-05-94 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2018-05-95 Adoption de l'ordre du jour du 7 mai 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 7 mai 2018
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 9 avril 2018
Résolution: Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Adoption du règlement 235-2018 – Traitement des élus
Résolution : Accaparement et financiarisation des terres agricoles
Résolution : Adhésion Chambre de commerce de Disraeli
Résolution : Inscription FQM
Résolution : luminaires DEL
Souper des municipalités

Sécurité publique

Informations : Travaux du barrage Jules-Allard

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

Résolution : Réseau de télécommunications – Fibre optique
Suivi : Installation oriflammes
Résolution : Mandat à l'aménagiste : Règlement de concordance

Voirie

Résolution : Ouverture des soumissions gravier
Résolution : Achat de gravier
Résolution : Intervention ponceau Rang 9 & 10 et route 263
Suivi : Travaux Rang RIRL
Résolution : Modifications au devis : Travaux ponceaux Rang A
Résolution : Fossés dans le Rang 3 Price
Résolution : Travaux reprofilage de fossés 9& 10
Résolution : Travaux marteau hydraulique Rang B & C
Résolution : Achat : panneaux de signalisation
Suivi : Panneaux indicateurs de vitesse
Résolution : Arbres morts ou dangereux à couper

Loisirs et culture

Résolution : Nomination des patrouilleurs nautiques
Résolution : nomination table d'harmonisation du parc

Résolution : Système informatique de la bibliothèque

Résolution : Nomination responsables de la biblio

Tournée des municipalités

Résolution : Paiement des comptes du 10 avril au 7 mai 2018

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2018-05-96 Dispense de lecture du procès-verbal du 9 avril 2018

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-05-97 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 avril 2018

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018.

Adoptée.

Visite du policier parrain

M. Pier-Luc Giroux, agent policier parrain de la S.Q. pour la municipalité Ste-Praxède, vient rencontrer les gens présents pour expliquer son rôle auprès de la population.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2018-05-98 Adoption du règlement 235-2018 – Traitement des élus

RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2018

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION POUR LES ÉLUS

Considérant que la Municipalité de Ste-Praxède peut par règlement fixer la rémunération des membres du conseil;

Considérant que la loi 24, sanctionnée le 17 juin 1988, détermine les modalités dans lequel le règlement doit s'inscrire;

Considérant que ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion donné à une séance régulière tenue le 5 février 2018 par le conseiller, M. Paul Audet et qu'il sera affiché au moyen d'un avis public d'au moins vingt-et-un jours (21) et d'une adoption au cours d'une session ordinaire du conseil;

Considérant que la municipalité verse actuellement une rémunération annuelle de 5 827,92 \$ pour le maire et de 1 942,56 \$ pour chacun des conseillers;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement, incluant la voix du maire, que le règlement portant le numéro 235-2018 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Ste-Praxède et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE UN : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux »

ARTICLE DEUX : TERMINOLOGIE

2.1 : Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 : Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE TROIS : RÉMUNÉRATION DE BASE AU MAIRE

Pour l'exercice 2018, la rémunération de base pour le maire sera fixée à 6 410,71 \$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE QUATRE : RÉMUNÉRATION DE BASE POUR LES CONSEILLERS

Pour l'exercice 2018, la rémunération de base pour chacun des conseillers sera fixée à 2 136,82 \$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE CINQ : ALLOCATION DE DÉPENSES

Tous les membres du conseil de la municipalité reçoivent en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article trois pour le maire et de l'article 4 pour chacun des conseillers, soit : 3 205,36 \$ pour le maire et 1 068,41 \$ pour les conseillers.

ARTICLE SIX : INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION

A compter du 1^e janvier 2019, les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation établi par Statistiques Canada jusqu'à concurrence de quatre pour cent (4%).

ARTICLE SEPT : CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION ET CALENDRIER DES VERSEMENTS

Dès l'adoption de ce règlement, la rémunération décrétée selon les articles trois, quatre et cinq sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle. Cette rémunération sera versée en versement égaux et consécutifs.

ARTICLE HUIT : MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne pourra en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

ARTICLE NEUF :

Ce règlement rend nul et non avenue tout règlement antérieur.

ARTICLE DIX : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement numéro 235-2018 entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

2018-05-99 Résolution : Accaparement et financiarisation des terres agricoles

Considérant que l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation ;

Considérant que ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation ;

Considérant que dans son PDZA la MRC des Appalaches souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural ;

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

Considérant que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles ;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède demande au gouvernement du Québec que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adoptée.

2018-05-100 Résolution : Adhésion Chambre de commerce de Disraeli

Attendu la réception d'une demande d'adhésion à la Chambre de commerce de Disraeli;

Attendu que le coût est de 80 \$ par année;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'offre d'adhésion de la Chambre de commerce de Disraeli et de payer les frais de 80 \$.

Adoptée.

2018-05-101 Inscription : Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'inscrire le maire Daniel Talbot au congrès de la FQM qui se tient à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018.

Il est convenu de payer le coût d'inscription des non-membres, lequel s'élève à 1160 \$.

Adoptée.

2018-05-102 Résolution : Luminaires DEL

Attendu que les luminaires du village (8) nécessitent des réparations régulièrement;

Attendu que le coût des réparations des luminaires au sodium se chiffre parfois à un montant plus élevé que le changement du luminaire pour un type DEL;

Attendu que l'entreprise N. Faucher nous offre de changer tous les luminaires du village pour des lumières de rues 54W LED au coût de 265 \$ chacun, pour l'achat et l'installation;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de N. Faucher entrepreneur électricien et d'autoriser le changement de luminaire au sodium pour des nouveaux lampadaires au LED de 54 Watts.

Il est convenu de mandater la directrice générale de communiquer avec Hydro-Québec pour mentionner le changement de luminaires, ce qui diminuera la facture d'électricité de l'éclairage public.

Adoptée.

2018-05-103 Souper des municipalités

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède participe au souper des Municipalités qui se tiendra le 13 juillet prochain, au Centre des congrès de Thetford-Mines.

La directrice générale est autorisée à procéder au paiement suivant la confirmation des participants.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations : Travaux sur le barrage Jules-Allard

La directrice générale informe les gens présents des renseignements obtenus du ministère de l'Environnement relativement aux travaux entrepris au Barrage Jules-Allard à compter du début du mois de juillet.

Un communiqué sera diffusé dans le Journal Le Messenger.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-05-104 Résolution d'adoption relative au modèle d'exploitation d'un réseau de télécommunications

Attendu que depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

Attendu que la MRC des Appalaches a entamé à l'été 2017 des démarches sérieuses en vue du déploiement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble de son territoire et que pour se faire, elle a réalisé plusieurs étapes jusqu'à ce jour, soit l'analyse préliminaire et l'ingénierie préliminaire;

Attendu que la MRC est rendue à une étape charnière dans le dossier de la fibre optique soit de voir au modèle d'exploitation qui sera privilégié en vue du déploiement de la fibre optique;

Attendu que la MRC a présenté aux maires, trois modèles d'exploitation de réseaux de télécommunications soit le réseau de fibre optique en location, l'OBNL et le PPP et celui d'une coopérative, lors d'une réunion le 14 mars 2018;

Attendu que lors de cette rencontre, il a été convenu que le modèle d'exploitation privilégié est celui du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert) où la MRC serait propriétaire du réseau de fibre optique et louerait des portions à un ou plusieurs télécommunicateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Ste-Praxède signifie à la MRC son accord à ce que celle-ci lance le projet de déploiement de la fibre optique via le modèle du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert).

Adoptée.

2018-05-105 Résolution : Installation oriflammes

Attendu que le conseil de la MRC désire réaliser le projet d'identification des points d'entrées de la MRC afin de positionner le territoire de la MRC et de concourir au développement d'une image identitaire forte, accueillante, dynamique et rafraichissante ;

Attendu qu'il a été décidé que le moyen privilégié pour réaliser cet objectif est par l'implantation d'oriflammes ;

Attendu que par la résolution CM-2017-02-7800, il a été convenu que les municipalités concernées devront voir à effectuer les changements des oriflammes et voir à l'entretien de l'endroit choisi ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Praxède a été ciblée pour l'installation des oriflammes ;

Attendu qu'en juillet 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé un document concernant l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs à l'intérieur des emprises routières du Ministère ;

Attendu qu'il est nécessaire que les oriflammes soient installées dans les secteurs où la vitesse maximale est de 50 km/h et à une distance minimale de 1 mètre des limites d'emprise routière ;

Attendu que Tourisme région de Thetford fournira les trois poteaux nécessaires à l'installation des oriflammes ainsi que les panneaux de vinyle ;

Attendu que la Municipalité n'aura pas à défrayer les coûts relatifs à l'achat du matériel ni les coûts reliés à l'installation des pieux vissés et des poteaux qui y seront reliés ;

Attendu que si nécessaire, les frais reliés à l'arpentage et/ou à l'inscription d'une servitude seront à la charge de la Municipalité ;

Attendu qu'après l'installation initiale des poteaux, la Municipalité devient propriétaire desdits poteaux ainsi que des supports sur lesquels les oriflammes sont installées ;

En conséquence il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu ce qui suit, à savoir :

La municipalité de Sainte-Praxède s'engage à :

- Ce qu'une personne responsable de la municipalité, en l'occurrence Monsieur le maire Daniel Talbot, soit présent lors de l'installation initiale des poteaux pour s'assurer qu'ils soient implantés précisément au site choisi et qu'aucun obstacle (servitude enfouie ou autres) ne se situe à l'emplacement des poteaux.
- Procéder à l'installation des oriflammes à la réception de ceux-ci et à gérer l'installation des oriflammes « événementielles » ou « attrait touristiques » de 6 à 8 fois par année, et ce, sur une période de 10 ans.
- Devenir propriétaire des infrastructures soutenant les oriflammes.
- Assumer l'installation périodique des oriflammes et aviser Tourisme Région de Thetford si un ou des oriflammes se détériorent et à les changer au besoin.
- Compléter, lorsque nécessaire, le formulaire « *d'Autorisation pour l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs le long des routes* » du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée.

2018-05-106 Résolution : Mandat à l'aménagiste : Règlement de concordance

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser l'aménagiste de la MRC des Appalaches à élaborer un échancier ainsi que la rédaction d'un règlement de concordance dans le but d'intégrer le secteur du chemin des Roy dans une zone de villégiature tel qu'il apparaît au schéma d'aménagement de la MRC et au plan d'urbanisme de la Municipalité.

Adoptée.

VOIRIE

2018-05-107 Résolution : Ouverture soumission gravier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le prix de pierre concassée 0-1/2 pouces, le 30 avril 2018, à 10 h 35, devant trois (3) témoins.

Les prix proposés sont les suivants :

- M. Labrecque Inc. : 11,30 \$/tonne métrique livrée
- Excavations Gagnon & Frères : 14,25 \$/tonne métrique livrée.

Les prix soumis, sans taxes ni redevances, sont valides du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Adoptée.

2018-05-108 Résolution : Achat de gravier

Attendu qu'une demande de soumission, par invitation, fut faite pour connaître des prix à la tonne métrique pour du gravier (pierre nette concassée) de 0-1/2 pouces livrée dans les chemins entretenus par la municipalité;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 30 avril 2018 à 10 h 35;

Attendu que la plus basse soumission déposée est celle de M. Labrecque Inc., selon un prix de 11,30 \$/tonne métrique livrée. Cette soumission est conforme aux exigences du devis;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil municipal confirme que l'achat de pierre concassée 0-1/2 pouces sera effectué auprès de l'entrepreneur M. Labrecque Inc. selon le prix soumis de 11,30 \$ la tonne métrique livrée, sur les chemins entretenus par la municipalité.

Ce prix est valide du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 et n'inclut pas les taxes ni les redevances.

Adoptée.

2018-05-109 Résolution : Intervention ponceau Rang 9 & 10 et route 263

Attendu qu'une intervention de voirie est requise pour réparer la sortie (en aval) du ponceau de l'intersection du Rang 9 & 10 et de la Route 263;

Attendu que l'eau de l'embouchure du ponceau en amont ne semble pas circuler adéquatement;

Attendu que l'inspecteur Richard Bellavance s'est rendu sur place accompagné de Jean-François Gagnon et de l'ingénieur Daniel Lapointe;

Attendu que des travaux seront requis sur ce ponceau de traverse;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de demander à Jean-François Gagnon d'Excavation & Frères d'identifier les travaux requis et nous fournir un estimé des coûts pour effectuer les réparations nécessaires.

Au surplus, il est convenu que l'inspecteur Richard Bellavance s'informe auprès du MTQ, des démarches requises pour l'obtention d'une permission de voirie.

Adoptée.

Suivi : Subvention RIRL : Travaux ponceaux Rang A

Les gens présents sont informés que les travaux de ponceaux dans le Rang A, débiteront le 10 mai prochain, par l'entreprise Gagnon & Frères.

Il est convenu que l'entreprise s'occupe de l'installation de la signalisation requise. Il est possible que la circulation soit détournée par le Rang 2.

Aussi, une lettre a été transmise aux contribuables du secteur.

2018-05-110 Modifications du devis : Travaux ponceaux Rang A

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que certains changements sont nécessaires pour l'installation du nouveau ponceau de traverse à l'intersection du Chemin Giroux et Rang A, savoir : ajout d'un T et d'une section de tuyau de béton 18 pouces, ainsi que l'installation d'une extrémité biseautée.

Aussi, il est convenu que le matériel granulaire récupérable soit livré et étendu sur le rang 2. Également, pour l'ensemble des travaux de ce projet, le gravier utilisé pour la couche de finition sur la voie carrossable sera du 0-1/2 pouces.

Le prix soumis par Excavation Gagnon & Frères pour ses modifications s'élèvent à 2 572,92 \$. Cette soumission a été approuvée par l'ingénieur Daniel Lapointe, chargé de projet dans ce dossier.

Adoptée.

2018-05-111 Résolution : Fossés dans le Rang 3 Price

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de procéder à des travaux de reprofilage de fossés sur une longueur d'environ 700 à 1000 pieds sur le Rang 3, du Canton de Price.

Ces travaux de reprofilage débiteront à partir de la résidence privée de M. Julien Bouliane.

Ces travaux seront réalisés par Excavation Gagnon & Frères.

Adoptée.

2018-05-112 Résolution : Travaux reprofilage de fossés 9 & 10

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de procéder à des travaux de reprofilage de fossés sur le Rang 9 & 10.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour déterminer les endroits où les travaux sont requis.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Excavation Gagnon & Frères, selon un budget de 15 000 \$.

Il est convenu de demander à ce fournisseur que M. Gilles Bourgault soit l'opérateur de la machinerie utilisée pour le reprofilage.

Ces interventions seront réalisées dans le cadre du programme de subvention TECQ.

Adoptée.

**2018-05-113 Résolution : Reprofilage de fossés
Travaux marteau hydraulique Rang B & C**

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de procéder à des travaux de reprofilage de fossés sur le Rang B & C.

Des travaux au marteau hydraulique seront nécessaires vu la présence de roc à différents endroits.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour déterminer l'emplacement où les travaux sont requis.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Excavation Grégoire Garneau de St-Fortunat.

Un budget de 15 000 \$ est accordé.

Ces interventions seront réalisées dans le cadre du programme de subvention TECQ.

Adoptée.

2018-05-114 Résolution : Achat : panneaux de signalisation

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'acheter les panneaux de signalisation requis auprès de l'entreprise Signalisation de l'Estrie. L'achat des panneaux nécessaires a été suggéré par l'inspecteur en voirie et validé par le maire.

En plus des panneaux identifiés par l'inspecteur M. Bellavance, il est convenu de se procurer également 5 poteaux à manchons de 4 pieds de longueur ainsi que les panneaux d'indication de noms de rangs les plus abimés.

Le montant total de cette commande s'élèvera à environ 650 \$.

Adoptée.

2018-05-115 Résolution : Panneaux indicateurs de vitesse

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que la municipalité se procure deux panneaux indicateurs de vitesse, auprès de la compagnie Kalitec.

Un budget approximatif de 10 000 \$ est approuvé pour l'achat des deux panneaux.

Il est convenu que le maire ou la directrice générale soient désignés pour procéder à la commande des deux panneaux indicateurs de vitesse et des supports nécessaires requis afin de pouvoir déplacer les panneaux à différents endroits sur le territoire.

Adoptée.

2018-05-116 Résolution : Arbres morts ou dangereux à couper

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil est d'accord pour que Messieurs Gilles Jacques et Donald Bouchard procèdent à la coupe des arbres morts ou dangereux dans le Parc des loisirs. Ces employés devront également prendre les moyens nécessaires pour disposer des arbres abattus et des branches.

Préalablement aux travaux, les arbres ciblés devront être identifiés afin d'obtenir un certificat d'autorisation si requis, advenant que des végétaux soient localisés dans la bande de protection riveraine.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

2018-05-117 Résolution : Nomination des patrouilleurs nautiques

Attendu que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway, et dont une partie du lac se trouve dans le parc national de Frontenac;

Attendu que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

Attendu que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquelles découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

Attendu que suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que les personnes suivantes : Ian-Oliver Roy et Charles Rodrigue soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande.

Adoptée.

2018-05-118 Résolution : Nomination table d'harmonisation du Parc national de Frontenac

Attendu l'intention du Parc national de Frontenac de bonifier la présence des représentants municipaux à la table d'harmonisation de cet organisme;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité de Ste-Praxède pour agir comme membre de la table d'harmonisation;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de nommer M. Daniel Talbot comme représentant de la Municipalité de Ste-Praxède, à titre de membre de la table d'harmonisation du Parc national de Frontenac.

M. Paul Audet, conseiller, agira à titre de personne substitut.

Adoptée.

2018-05-119 Résolution : Système informatique de la bibliothèque

Attendu que le système informatique de la bibliothèque doit être modifié;

Attendu que selon l'estimé fourni par le Réseau Biblio, le coût de l'équipement s'élève à 605,50 \$ plus taxes, sans l'installation et achat d'une version de Windows;

Attendu que le comité de gestion adresse une demande au conseil pour contribuer financièrement à l'achat de cet équipement;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de contribuer pour un montant de 500 \$ pour l'achat du système informatique de la Bibliothèque Municipale Jeanne-D'Arc-Ruël.

Adoptée.

2018-05-120 Résolution : Nomination des responsables de la bibliothèque

Attendu l'annonce du départ du comité de gestion de Mme Jeanne D'arc Ruel;

Attendu qu'il y a lieu de nommer des nouvelles bénévoles à titre de représentantes de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que le conseil municipal est informé que les nouvelles responsables de la bibliothèque municipale Jeanne-D'Arc-Ruël sont Mesdames Danielle Daguerre et Louise Allaire.

Adoptée.

2018-05-121 Tournée des municipalités

Attendu que la MRC des Appalaches effectue une tournée dans toutes les municipalités pour tenir des assemblées de consultation citoyenne;

Attendu que ces rencontres ont pour but de prendre le pouls des citoyens et de faire jaillir de nouvelles idées et projets à réaliser;

Attendu qu'il y a lieu de cibler une date avec les conseillères en développement territorial ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale à fixer une date selon les disponibilités pour la tenue de cette assemblée.

Il est convenu qu'une fois la date connue, une publicité sera acheminée aux contribuables afin de les informer et de s'assurer de leur présence.

Adoptée.

2018-05-122 Résolution : Paiement des comptes au 7 mai 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 10 avril au 7 mai 2018, laquelle s'élève à 57 613,75 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

2018-05-123 Ponceau de traverse : Chemin du Lac-des-Ours

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de mandater l'ingénieur Daniel Lapointe à se rendre au chemin du Lac-des-Ours afin de vérifier le ponceau de traverse de TTOG très abimé. Ce ponceau traverse un cours d'eau; il est donc pertinent d'avoir un avis de M. Lapointe afin de s'assurer que nous puissions changer le ponceau en toute conformité avec les règles environnementales.

Adoptée.

2018-05-124 Niveleuse et gravier

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie M. Richard Bellavance pour procéder à l'achat d'environ 10 voyages de gravier 0-1/2'' lesquels seront étendus aux endroits requis lors du passage de la niveleuse.

Adoptée.

2018-05-125 Prix d'une camionnette usagée

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'autoriser le maire Daniel Talbot à fournir aux élus, différents prix et options pour un éventuel achat d'une camionnette pour la municipalité.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2018-05-126 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 21 h 25.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.